

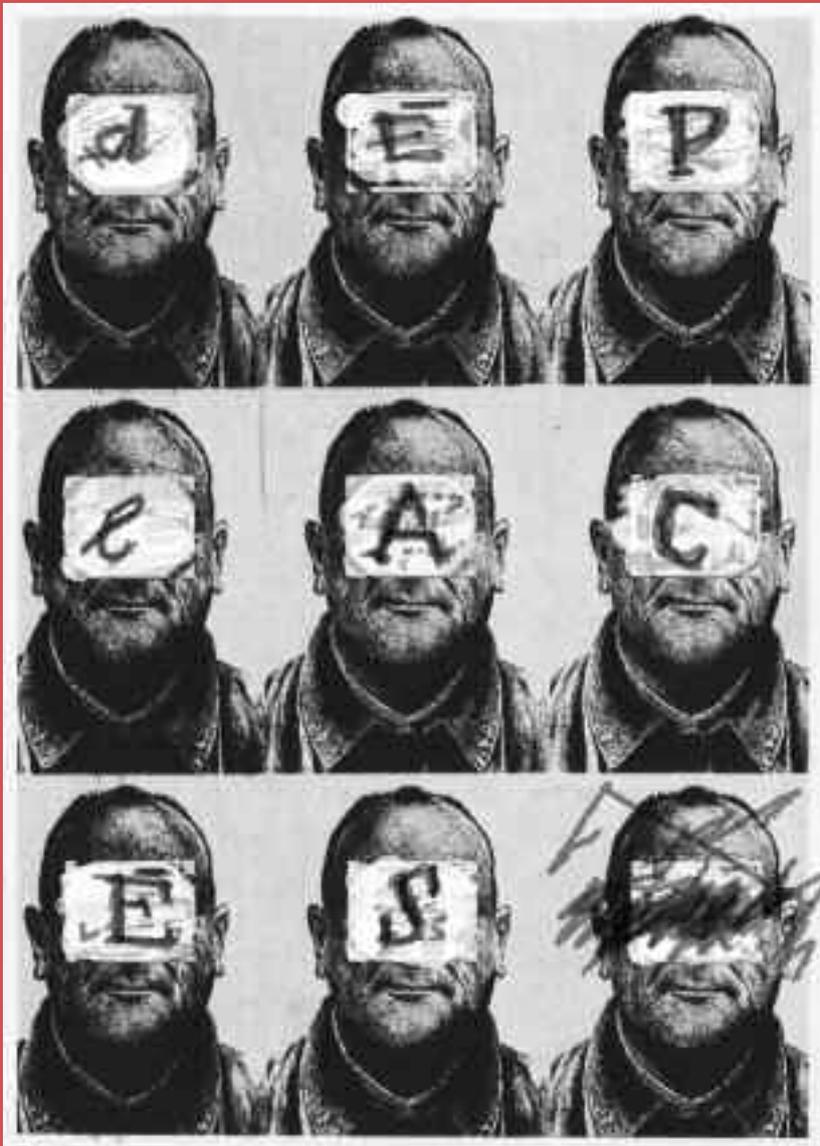
# LE COMBAT SYNDICALISTE

**CNT** MENSUEL DE LA  
Confédération Nationale du Travail



septembre 2015 numéro 404 2 ans

## Non mais faut pas décoder !



## attaques en règle contre le droit du travail

### ***Ici et maintenant***

- camping confédéral

2&3

### ***Luttes syndicales***

- chez Moirou  
l'oppression,  
une affaire qui roule

P4&5

### ***Actu syndicale***

- la presse syndicale
- la privatisation de  
l'archéologie

P6&7

P8&9

### ***Dossier***

- la question des  
«travailleurs  
détachés»

P10 à 13

### ***International***

- **Suède :**  
pour commémorer  
Joe Hill
- **Ukraine :**  
ça cogne!
- **Espagne :**  
licenciement au  
chemins de fer

P14 à 17

### ***Culture***

- précis de  
grammaire égalitaire
- brutalité et propagande
- Haymarket story  
la colonie libertaire  
d'Aiglemont

P18&19

P22&23

# NON A LA LOI DES PATRONS



## ABROGATION DE LA LOI MACRON



WWW.CNT-F.ORG/59-62

## Bivouac sur un plateau

### Camping confédéral d'aôut, bilan express

**L**e camping confédéral ? C'est pas une université d'été, quoique parfois ça peut y ressembler. C'est pas que du travail et du débat, mais c'est pas non plus que des vacances, même si on repart de là en se disant que c'est un vrai plaisir.



#### ■ AUTOGESTION

Alors c'est quoi ? Un moment d'autogestion au quotidien, pendant une semaine, des stocks de bouffe aux préparations des repas, des tournées de vaisselle aux nettoyage de douches ou des toilettes sèches. À quarante cinq personnes, dont 15 enfants de 1 à 15 ans, il faut forcément un peu d'organisation anticipée et une bonne répartition des tâches pour que tout tourne.

#### ■ SOLIDARITÉ

L'assemblée générale de départ a rediscuté et établi de nouvelles règles pour les tarifs applicables aux enfants,



et revu la manière dont s'exerce la solidarité pour les camarades pour qui la dépense de la semaine est un peu plus difficile que pour d'autres.

#### ■ DÉBATS

Parmi les débats, le premier a porté sur la pédagogie de la "classe inversée", cassant la logique descendante du cours magistral et donnant une marge d'initiative aux élèves. La question des outils de développement de la CNT a posé les besoins de visibilité et du local repéré et accessible, la question de maintenir une activité dans des moments de creux de certains syndicats voire interpro, des points fixes sur des cortèges avec table de presse et bières à prix libre lors de mouvements importants, des manières dont on s'empare de nos publications, sites et blogs, des réseaux sociaux non pas pour remplacer les débats où l'on est réellement ensemble, mais pour annoncer événe-

ments, débats, mobilisations, permanences, rdv, etc. Une présentation des mouvements queer et de la place de la CNT a donné lieu à des échanges passionnants, nouveaux pour certains d'entre nous.

#### ■ ÉCHANGES

Etant situé sur le plateau de Millevaches, en plein Limousin, un terreau actif de groupes militants, des rencontres ont été faites avec un associé de la coopérative Ambiance Bois et sur leur pratique de l'autogestion à 25 salarié.es, la rotation du mandat de gérant comme celles des postes au sciage, le plus exigeant physiquement. La visite d'une recyclerie en association 1901 avec une poignée de salarié.es en emplois aidés, a montré une formule d'inversion des responsabilités, le pouvoir opérationnel étant assumé par l'équipe des salarié.es, le conseil d'administration n'étant tenu au courant que des dé-

cision d'orientation à prendre et des grosses dépenses.

#### ■ CONCERT

Organisé dans un bar du village voisin, Royère de Vassivière, un concert du groupe brestois de rap «L'alerte rouge», nous a aussi fait sortir du camping.

#### ■ PERSPECTIVES 2016

Une réflexion est ouverte pour trouver un autre site pour organiser le camping confédéral en 2016, à Sailans (où se mène une expérience de gestion municipale horizontale...), à ND des Landes, ou ailleurs. Vivement l'été prochain ! ●

*Nicolas, interpro Nantes*



#### Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello

CPPAP N° 0618S06521-TGI N° 97/93

#### Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org

CS c/o CNT Stics 13 - c/o 1.000 Bâbords - 61, rue  
Consolat - 13001 Marseille

#### Administration

cs-administration@cnt-f.org

CS c/o CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris

#### Abonnements

cs-administration@cnt-f.org

Voir le coupon dans votre journal

**Impression sur papier certifié PEFC**

Imprimerie de l'étoile- lieu-dit Ste Anne  
61190 TOUROUVRE

*Le Combat syndicaliste* sort en début de mois.

Les tâches amenant le *Combat syndicaliste* dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail.

Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress.

Merci à tou.tes !

## Vous voyez le tableau...

**Chez Moiroud, boîte de transport routier, l'oppression, c'est une affaire qui roule.**

**D**ans cette entreprise de transport routier et de logistique, les cénétistes sont poussés vers la sortie avec une enveloppe. Mais ça me marche pas. Pendant ce temps-là, le tableau syndical a bien du mal à rester accroché au mur...

Il y a de ces patrons qui rêvent d'un ordre incontestable, soumis à ces bons à rien d'actionnaires. Un monde où les patrons pourraient exercer leurs pressions, mépriser et expulser à leur guise sans avoir à se cacher derrière des subterfuges douteux et hypocrites...

Filiale du groupe Ziegler (multinationale belge centenaire) Moiroud en est un bon exemple. Mais de chance pour les patrons, aucun rapace ne fait peur au chat noir... Le groupe Ziegler (Zieg! Leurre) a démontré un certain talent pour maintenir la toute puissance de ses hauts dignitaires sur l'esclave salarié.e, tout comme pour instaurer une surveillance accrue sur les éléments dérangeants... Cette grande société s'est fait remarquer pour avoir fait appel à des détectives privés pour espionner son personnel. Les gens dont l'intimité a été violée par ces pervers sans scrupules étaient des syndicalistes... Pur hasard ! En 2009, le groupe a ainsi été accusé d'espionnage à l'égard de certains salariés.

Le tableau de chasse de Ziegler a aussi ajouté le rachat de l'entreprise Grimaud logistique en 2001, pour la mettre en liquidation en 2003, licenciant au passage quelque 1184 salariés, dont la moitié a appris par une simple note de service qu'il était viré. Le grand patron Arthur Ziegler a alors été mis en garde à vue et soupçonné de banqueroute et d'abus de biens sociaux. «Le groupe Ziegler est également soup-

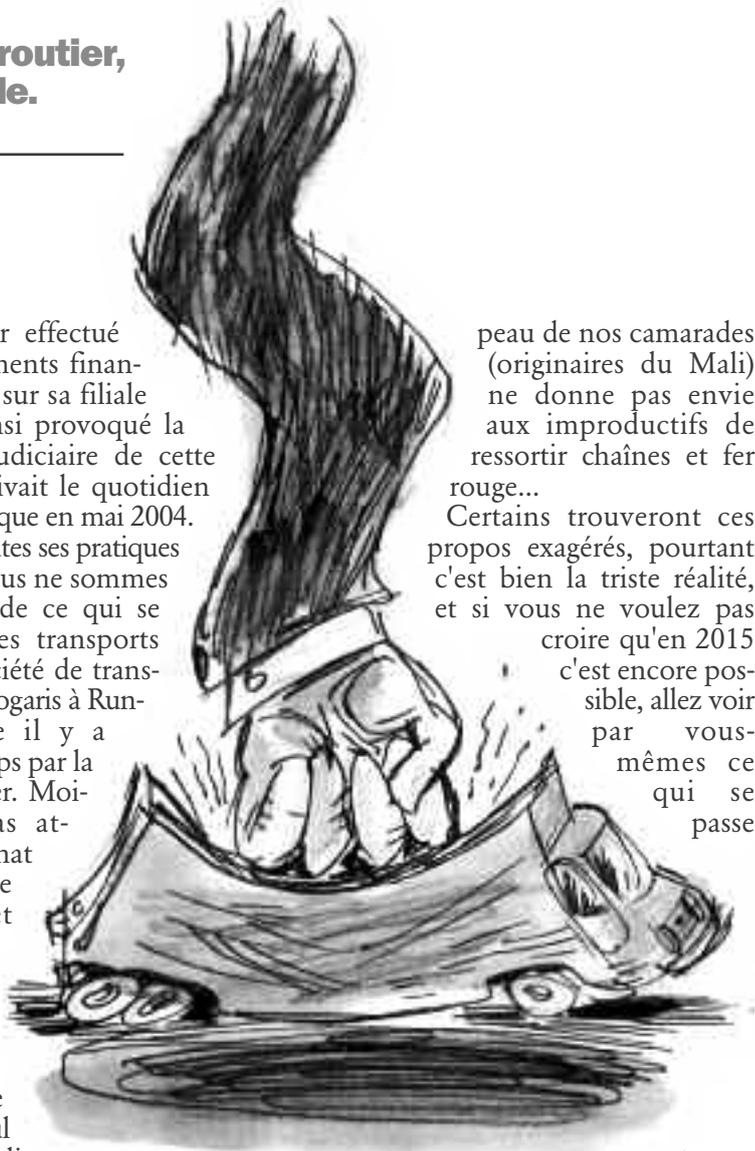
çonné d'avoir effectué des "prélèvements financiers abusifs" sur sa filiale et d'avoir ainsi provoqué la liquidation judiciaire de cette société », écrivait le quotidien La Libre Belgique en mai 2004.

Au vu de toutes ses pratiques malsaines, nous ne sommes pas étonnés de ce qui se passe chez les transports Moiroud, société de transport basée à Sogaris à Rungis, rachetée il y a quelques temps par la société Ziegler. Moiroud n'a pas attendu le rachat pour écraser le personnel et casser du syndicaliste ! À tel point que cette société ne compte plus qu'un seul et unique syndicat ! Pas de chance pour eux, il leur reste le plus coriace, la CNT (qui est également la plus ancienne section du SGTL) face à une direction qui, chez Moiroud, change très régulièrement. Ça fait donc déjà bien longtemps qu'ils sont en lutte et ils en ont déjà pas mal pris dans la tronche.

À part les changements de directeurs et autres cheffailons de service, les choses n'ont pas beaucoup changé pour faciliter la vie des cénétistes dans l'entreprise. On pourrait croire que Moiroud est resté bloqué à une époque pourtant officiellement abolie partout dans le monde, et on pourrait même se demander si la couleur de

peau de nos camarades (originaires du Mali) ne donne pas envie aux improductifs de ressortir chaînes et fer rouge...

Certains trouveront ces propos exagérés, pourtant c'est bien la triste réalité, et si vous ne voulez pas croire qu'en 2015 c'est encore possible, allez voir par vous-mêmes ce qui se passe



dans cette boîte. Et si ça ne suffit pas, regardez aussi d'autres entreprises et constatez que les choses n'ont pas autant évolué que le baratin des puissants le prétend...

### ■ Le tableau baladeur

La CNT a un délégué du personnel, et un RSS. Bien entendu, leurs droits ne sont pas respectés, il suffit de regarder leur tableau d'affichage pour commencer... Si vous le cherchez, vous le trouverez peut-être derrière une poubelle, sous une pile de palettes, ou derrière la machine à café... Ce vilain tableau ne cesse de courir partout, peut-être faudrait-

il le clouer au mur pour lui passer l'envie de fuir...

Nos camarades ont bien essayé de l'accrocher mais ce dernier a dû beaucoup se débattre car il a fini cassé, vautré à terre dans un coin. Ce n'est pas faute d'avoir rappelé à l'employeur la législation, ainsi qu'à l'inspection du travail, mais la CNT étant un syndicat rebelle, il semblerait que son tableau doit également l'être et refuser de se faire épingle ! Comme dirait le directeur : «Après tout ils ont un tableau, c'est déjà pas mal pour eux»... Tant d'histoires pour un panneau !

Et nos camarades sont encore plus maltraités et méprisés que leur tableau ! Et le reste du personnel n'en est pas mieux considéré...

Nos nombreuses relances au patron et à l'inspection du travail n'y ayant rien fait, et nos camarades étant victimes de tant de pratiques de harcèlement et de discrimination, nous avons décidé d'aller distribuer quelques tracts. Histoire de rappeler aux tôliers qu'en s'en prenant à nos camarades ils s'en prennent aussi à nous tous. Dans ces tracts nous avons dénoncé (entre autres) le fait que les adhérents de la CNT chez Moiroud étaient victimes de pressions quotidiennes pour les pousser à quitter l'entreprise, allant même jusqu'à leur proposer des cacahuètes contre leur démission, soit 15 000 euros pour 25 ans de travail.

### ■ Police secours contre un tract

Au début de la distribution, surprise : un homme se pointe, le gilet fluorescent à l'envers (peut-être son assistante n'était-elle pas encore arrivée), un beau gilet tout neuf avec encore ses plis (probablement le gilet était-il considéré comme jetable, au même titre que les employés) chacun de ses souliers vernis étant accompagné d'un vigile, le «seigneur» voulait peut-être montrer qu'il avait sa petite milice privée, docile et prête à bondir au moindre claquement du pied.

Miser sur un pseudo symbole de pouvoir face à la CNT n'était pas sa meilleure idée. Il n'en retira rien



de plus qu'une profonde et manifeste sensation d'impuissance... Bien entendu, ce genre de personnage n'acceptant pas facilement la frustration, il ne pouvait en rester là. Nous vîmes peu de temps après arriver la police nationale en nombre, deux fois plus de flics que nous ! Ce (trop) cher (payé) directeur avait annoncé aux miliciens de l'ordre en uniforme qu'il s'agissait d'une grosse manif ! Quatre policiers sont venus nous voir en voiture, les autres resteront en retrait, puis s'apercevant de la supercherie, ils repartiront peu après. Quatre fonctionnaires «anges gardiens» resteront garés près de nous jusqu'à la fin, sans chercher à intervenir.

### ■ L'enveloppe pour démissionner

Étant donné toutes les tentatives loupées pour nous faire déguerpir, le directeur toujours fermé au dialogue et au respect du droit, a tenté une autre stratégie... Ayant refusé de nous dire si les pratiques à l'encontre de nos camarades étaient dues à leur couleur de peau, à leur origine africaine ou à leur étiquette syndicale, il fit sortir d'un bureau une personne qu'il pourrait brandir tel un symbole d'intégration et une preuve de non discrimination... C'est alors qu'arriva une femme, vêtue de la tête au pied d'un voile tout en couleur afin de nous faire entendre raison (leur raison bien sûr). Se faisant la voix du patron, la gentille dame nous a expliqué

que 15 000 euros, c'était déjà une somme immense pour des gens comme eux et qu'avec ça, ils seraient riches au Mali !

Apparemment, elle avait donc décidé que nos camarades n'avaient pas le droit de rester en France et que leur destinée était de repartir au Mali. Probablement, se considérait-elle comme d'une essence supérieure, de par sa soumission exemplaire au patronat, ce qui lui donnait droit de décider à la place de ceux qu'elle estimait n'être pas assez évolués pour choisir eux-mêmes leur destin...

À l'écouter, on aurait même pu croire que la somme proposée suffisait à acheter toute l'Afrique...

Aujourd'hui, la situation n'a pas encore évolué pour nos camarades, et les salariés travaillent toujours dans les mêmes conditions déplorable. Mais nous ne lâcherons pas nos camarades et nous n'avons pas dit notre dernier mot. ●

*Rico, CNT-SGTL.*

# CNT

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

Bureau confédéral  
5, place des charrons - 57000 Metz  
06 52 17 93 54

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE

CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris

Mèl : cs-administration@cnt-f.org

# La presse syndicale comme s'il en pleuvait

Syndicats, intercos, unions départementales, fédérations, publient à qui mieux mieux.



La revue *N'autre école* a désormais fusionné avec *Questions de classe(s)* « Lancée en 2002, la revue *N'autre école* devient au-



aujourd'hui indépendante de toute organisation syndicale et rejoint *Questions de classe(s)* pour une nouvelle étape dans l'élaboration et la concrétisation d'autres perspectives pour l'école et la société. Cette fusion concrétise des histoires et des parcours complémentaires : un site d'actualité et une revue trimestrielle thématique plaçant tous deux le social, l'école et les pratiques de terrain au cœur de leur projet et faisant le pari de s'adresser au plus grand nombre - et toujours cette visée émancipatrice ! Deux aventures inédites, originales dans le champ de l'éducation qui entendent se compléter sans se renier. En choisissant le chemin de « l'autonomie », *N'autre*

*école* (initialement éditée par la FTE, la fédération éducation de la CNT), évolue mais pour mieux se faire l'écho des luttes, des mobilisations sociales, des expériences passées ou actuelles, dans l'école et hors l'école, dans la cité... dans leur diversité et leur convergences, pour une autre école et pour une autre société. Des militant.es - de la CNT, de SUD, du GFEN, de l'ICEM, d'Émancipation, ou n'appartenant à aucune organisation - toutes et tous à titre individuel, apportent donc leur expérience et leur sensibilité propre pour relever ce défi. Ce collectif ne demande qu'à s'élargir, le temps d'une contribution, d'un numéro, d'une rubrique sur le site ou dans la revue... » L'appel à soutien englobe abonnements, commandes de numéros de la revue, dons, mais aussi appel à rejoindre le collectif (adhésion à l'association *Questions de classe(s)* ou participation au collectif d'animation *Questions de classe(s) - N'autre école.*)

Ce qui offre l'occasion de faire un tour d'horizon des publications des différents syndicats de la CNT, des Unions départementales voire de fédérations. Celles qui existent, ou qui ont cessé de paraître, sous forme papier ou en ligne. Se publient des bulletins, des journaux, des périodiques mensuels, bi-mensuels, à pa-

ruption irrégulière, mais aussi des blogs, des sites plus ou moins actifs. Tous avec leurs particularités, leurs richesses, leurs difficultés, aussi. Il nous a paru intéressant de dresser un panorama de cette presse militante, sans prétendre à l'exhaustivité mais avec une vraie curiosité, pour découvrir *Le Braséro*, de la fédération



PTT, *Le Vent se lève* de la fédération des travailleurs de la Terre,





*On a faim*, le journal de la CNT de Chelles et Marne-La-Vallée, *Le Monde est truella* du secteur Archéologie et Patrimoine, *Noires tempêtes* de l'Interco de Grenoble, *Coup de griffe*, du côté de Nimes, *Le Réveil du bâtiment*, du SUB, *Le Postier affranchi*, du syndicat de la Poste du Val d'Oise, *Ch'brrr*, le bulletin régional de la CNT Nord pas-de-Calais, *Ça presse* du syndicat Presse & médias, *La Rafale* de l'Interco 69, *La vie du bocal* des personnels syndiqués CNT du conseil départemental du Nord...

Et bien d'autres qu'on oublie. Preuve qu'on n'a pas de vision globale de tous ces textes écrits et publiés au sein de la CNT...●



La rédaction du CS

## À l'heure où nous bouclons ce numéro

Un premier constat, très incomplet démontre un foisonnement des initiatives. Au-delà d'un simple état des lieux, on se pose des questions sur le pourquoi du comment, dont les réponses pourraient servir à alimenter la réflexion et les pratiques d'autres camarades :

- Au moment de créer un journal du syndicat (ou de la branche d'industrie), quelles étaient les intentions ?
- Quelle réflexion avez vous eue pour décider de faire une parution papier, ou un site internet, voire une page Facebook d'infos?
- Avez-vous fait des formations entre vous, à l'écriture, à la mise en page ?
- À l'usage, est-ce que c'est toujours le même enjeu, ou ça a évolué?
- Avez vous des retours sur qui vous lit, ce qui intéresse, des exemples

d'articles qui ont suscité des débats après parution ?

- Comment déterminez-vous le contenu des prochains numéros, qui rédige, et quel est le processus jusqu'à parution ?
- Quel bilan après plusieurs mois, plusieurs années en fonction de l'énergie investie et des retours ?
- Que répondez-vous à celles et ceux qui disent que ça ne sert à rien, ou pas grand-chose, vu qu'on prêcherait des convaincu.es ?
- Est-ce un outil de développement du syndicat ou seulement un élément de visibilité ?
- Quel article vous a semblé le plus difficile à écrire ?
- Quel est celui qui a eu le plus de débats internes ?
- Celui qui a eu le plus de retentissement à l'extérieur ? ●



### SMIC

- 9,61 euros bruts de l'heure, soit :**
- 1457,52 euros bruts mensuels pour 35h/semaine (151,67h/mois).
  - 1.640,76 euros bruts mensuels pour 39h/semaine (avec majoration de 10% de la 36ème à la 39ème heure, 1.665,74 euros bruts avec majoration de 25%).

### FONCTION PUBLIQUE :

#### Minimum mensuel

1 430,76 euros bruts

(Indice majoré 309).

#### Indemnité de Résidence :

(Indice majoré 313) :

- zone 1 : taux à 3% (appliqué sur le traitement brut, montant mensuel plancher de 43,48 euros).
- zone 2 : taux à 1% (appliqué sur le traitement brut, montant mensuel plancher de 14,49 euros).
- zone 3 : taux à 0%.

#### Seuil d'assujettissement à la contribution de solidarité :

1430,76 euros.

#### Supplément familial de traitement :

- 1 enfant : 2,29 euros.
- 2 enfants : 10,67 euros. 3% du salaire.
- 3 enfants : 15,24 euros. 8% du salaire.
- par enfant supplémentaire : 4,57 euros. 6% du salaire.

nota : Les Informations ci-dessus restent d'actualité mais seront modifiées dès que l'arrêté du 14 janvier 2014 relatif à « la garantie individuelle du pouvoir d'achat » sera en vigueur.

### CHÔMAGE PARTIEL

Depuis l'instauration de la loi sur « la sécurisation de l'emploi » les différentes Indemnités dues au chômage partiel (Allocation spécifique, APLD etc.) ont été fusionnées. Le-la travailleur-euse perçoit une seule indemnité horaire égale à :

- 70% de la rémunération brute qu'il-elle aurait perçue s'il-elle avait travaillé à temps plein.
- 100% de sa rémunération nette s'il-elle suit une formation pendant les heures chômées.

#### - Minimum horaire :

7,23 euros (entreprises de plus de 250 salarié-e-s),  
7,74 euros (moins de 250 salarié-e-s).

### PLAFOND SS

3 129 euros / mois et 37 548 euros / an.

# Plein les fouilles

## La privatisation de l'archéologie, version embrouille à Limoges.

« Programmées », les fouilles archéologiques échappent aux services officiels d'archéologie.

Selon la mairie de Limoges, les fouilles place de la République, ne seraient que le prolongement d'études archéologiques programmées, déjà entreprises depuis 2007 autour de la crypte Saint-Martial, et menées par la société privée Eveha.

Intervenu depuis, le projet d'aménagement de la place - dont l'appel à projet a été voté par le Conseil Municipal - devrait pourtant obliger à des fouilles « préventives » selon le code du Patrimoine. Pour se justifier auprès du public, la municipalité a laissé tomber l'argument premier du réaménagement de la place qui déclenche les fouilles, préférant insister sur le caractère programmé. Saisi l'été 2014 par le secteur archéologie de la fédération CNT-CCS, Marc Drouet, ancien sous-directeur de l'archéologie, a répondu en juillet 2014 au nom de la ministre de la Culture que la DRAC (service régional de l'archéologie) n'avait « pas eu connaissance d'un quelconque dossier d'aménagement », mais que « s'il advenait par la suite qu'un projet d'aménagement soit conduit par la ville à cet emplacement, il est bien évident que la procédure d'archéologie préventive serait suivie ». Un an après, la DRAC ne peut plus ignorer l'existence du projet puisque, comme indiqué dans le compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2015, la conservatrice régionale de l'archéologie fera partie du jury de l'appel d'offres.

### ■ Programmées ou préventives ?

Mais pourquoi, en toute connaissance de cause, la mairie de Limoges



et le service régional de l'archéologie ignorent-ils les recommandations du ministère de la Culture ? S'agissant d'une opération préventive, les procédures sont en effet toutes autres. D'une part, les sondages réalisés à l'été 2014 auraient du être considérés comme un diagnostic archéologique et, en l'absence de service municipal d'archéologie, être effectués par « un établissement public national à caractère administratif », c'est-à-dire l'INRAP, Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, comme le stipule le code du Patrimoine. D'autre part, afin de choisir son opérateur concernant la fouille proprement dite (le marché étant libéralisé depuis 2003), la mairie aurait du lancer un appel d'offres mettant de fait la société Eveha en concurrence avec d'autres opérateurs d'archéologie préventive, privés ou publics. Maintenir ces fouilles dans le cadre « programmé » garanti à la société Eveha la maîtrise d'œuvre scientifique du site et d'en exclure tout autre opérateur.

### ■ Le dumping creuse l'écart

Entreprise d'archéologie locale privée, la société Eveha connaît bien les procédures d'archéologie préventive, s'affirmant « le principal opérateur privé en archéologie préventive ». Cette société participe ainsi activement à la dégradation du secteur dans un contexte de concurrence exacerbée, caractérisé pour les opérateurs privés, par une baisse de 38% du prix moyen des fouilles entre 2009 et 2012. comme l'a sou-

ligné le récent rapport parlementaire « Pour une politique publique équilibrée de l'archéologie préventive » commandé par le Premier ministre à la députée de la Gironde Martine Faure.

Dans cette guerre commerciale, certaines de ces sociétés privées parmi les plus fragiles ont dû mettre la clé sous la porte (Archéoloire, AFT Archéologie), alors que d'autres ainsi que les services publics d'archéologie territoriaux et l'INRAP, sont incapables de suivre une telle déflation, et se retrouvent en difficulté. Eveha, qui revendique sa réussite, a la réputation d'être parmi les plus agressives sur le marché des fouilles, alors même que sa gestion financière pose question. Mais impossible d'en vérifier les comptes publics puisque Eveha refuse de les publier depuis des années comme la loi l'y oblige pourtant. Eveha a déjà été condamnée par le tribunal de commerce de Limoges le 19 décembre 2014 à payer une astreinte de 300 euros par jour de retard, astreinte qu'elle refuse également de payer. En juin dernier, on en était à une ardoise de près de 52 000 euros. On comprend mieux pourquoi le ministère de la Culture serait réticent à accorder une subvention sur fonds publics qui, même indirectement, pourrait servir à payer une amende judiciaire. De même, les contribuables de Limoges pourraient s'interroger sur l'aide de 70 000 euros que doit apporter l'agglomération Limoges Métropole pour implanter sur sa technopole une entreprise aussi opaque.

## ■ Main d'oeuvre universitaire ou bénévole

Évaluée à 930 000 euros, ce qui peut paraître beaucoup, la fouille place de la République a un budget relativement modeste pour des fouilles préventives de cette ampleur en milieu urbain. Rappel : aucune subvention du ministère n'est possible pour l'archéologie préventive. Par contre, pour une fouille programmée, où l'on peut employer des bénévoles sous couvert d'association, université ou service public, offrant un budget plus que conséquent dont rêveraient nombre de chercheurs. Eveha a bien prévu d'avoir recours à des bénévoles, et a fait passer une annonce sur le site même du ministère de la Culture. Pour les organisations syndicales comme et l'Inspection du Travail, le recours à des bénévoles par une entreprise commerciale rémunérée pour l'exécution d'un chantier peut être assimilé à du « travail au noir ». Si la ville de Limoges et/ou sa communauté de communes voulaient au mieux exploiter son patrimoine enfoui, elle aurait plutôt intérêt à constituer en leur sein un service public d'archéologie, à l'instar d'autres collectivités de droite ou de gauche, (Bordeaux, Nantes, Chartres), que de faire appel à une société privée.

## ■ Et l'État dans tout ça ?

Si l'on comprend bien les intérêts partagés de la mairie de Limoges et d'Eveha - opération à moindre coût, simplification administrative et monopole scientifique et commercial - pour contourner ainsi le code du Patrimoine, on comprend moins les motivations de la DRAC, service déconcentré du ministère de la Culture. Pourquoi instruire ainsi le dossier, à l'encontre des recommandations de sa hiérarchie (sous-direction de l'archéologie) données l'année précédente ?

## ■ Mémoire enfouie

Pour comprendre, il faut avoir de la mémoire et les archéologues n'en manquent pas. En 2004, dans le cadre du projet de réaménagement de la place Saint-Etienne, Julien Denis alors responsable d'opération chez Hades (autre société privée d'archéologie) et actuel patron



d'Eveha, avait conduit des sondages eux aussi « programmés », afin de rechercher les traces d'une ancienne chapelle. En 2005 et 2006, deux campagnes de fouilles (toujours) « programmées » ont mis au jour les vestiges d'un baptistère paléochrétien. Au regard de la loi, il s'agissait déjà d'une opération « préventive » puisque motivée par le projet de réaménagement, mais requalifiée en « programmée » par le service régional de l'archéologie. La fouille qui aurait du être intégralement prise en charge par la mairie en tant qu'aménageur, l'a été par la DRAC Limousin à hauteur de 34 000 euros. La mairie n'ayant eu à payer alors que le coût du terrassement soit 17 000 euros.

## ■ La production de ruines

En 2012, des salariés d'Eveha travaillant place de la République dans le cadre de l'étude de la crypte Saint-Martial, constatent la destruction de vestiges archéologiques en cours dans la rue adjacente de la Courtine, à l'occasion de la destruction d'un immeuble. Prévenu, le SRA, Service régional de l'archéologie doit faire arrêter des travaux étrangement lancés sans aucun diagnostic préalable. Contre toute attente, pour « diagnostiquer » a posteriori le site fortuitement découvert, Eveha a été appelé à la rescousse et non pas l'INRAP, bras armé du ministère de la Culture. Une fouille de sauvetage, attribuée elle aussi à Eveha, conduit à la conservation d'une partie des vestiges. L'opération coûtera à l'État près de 520 000 euros de plus, rien que pour la

fouille. Il semble donc que ce soit une habitude, volontairement ou par négligence, pour la conservatrice régionale de l'archéologie de faire payer directement par l'État des diagnostics et des fouilles archéologiques à Limoges qui auraient du être pris en charge par les aménageurs, et ce au bénéfice de sociétés privées.

Avant l'été, le cabinet de la ministre de Culture a été saisi du dossier et de ses implications politiques, administratives et financières. Mais l'opération n'a pas été requalifiée en archéologie « préventive » au regard du droit, et est toujours menée par Eveha. Un bien mauvais signe envoyé à la communauté scientifique et aux personnels du service public d'archéologie préventive. À se demander comment la parole de la ministre a pu être bafouée par l'une de ses fonctionnaires. Le ministère de la Culture n'a pas « sifflé la fin de la récréation » en obligeant à un appel d'offres pour désigner l'opérateur des fouilles. La place de la République risque ainsi de rester en l'état quelque temps, cicatrice ouverte, rappelant à chacun qu'on ne peut jouer éternellement à contourner le code du Patrimoine. Pour le maire de Limoges, c'était pourtant l'occasion rêvée de rompre avec les (mauvaises) habitudes du passé et de prouver à ses concitoyens, malgré ce qu'il en coûte, qu'il mérite son « prix de vertu » décerné par Anticor, l'association luttant contre la corruption et pour la transparence des comptes. ●

*CNT Archéologie, et la rédaction du CS*



# L'esclavagisme se pratique avec détachement

La question des « travailleurs détachés » ressurgit avec la condamnation de Bouygues et de sous-traitants exploitant des ouvriers étrangers non déclarés sur le chantier de l'EPR à Flamanville. En France, un travailleur détaché sur cinq n'est pas déclaré par sa boîte.

## Frauder, une affaire rentable

À Flamanville, la grande souplesse tant invoquée par le patronat est tombée sur un os. Un petit os.

Il paraît que c'est la plus grosse affaire de travail dissimulé dévoilée à ce jour en France. Bouygues et quatre sociétés sous-traitantes ont été condamnées pour travail clandestin le 7 juillet 2015 par le tribunal de Cherbourg. Menée pendant trois ans, la procédure a pointé quelque 460 travailleurs détachés, Polonais et Roumains,

de l'après-midi et de nuit. Salaires inférieurs au Smic, pas de congés payés, pas de droit au chômage, pas de couverture sociale et des horaires très très flexibles. Pour le seul chantier de l'EPR, le manque à gagner pour la sécurité sociale est estimé entre 8 et 10 millions d'euros de 2008 à 2012. Officiellement, le délit retenu est donc « travail dissimulé, dissi-



mus. Bouygues est donc au courant et a laissé faire.

À l'audience, le procureur a requis 150 000€ d'amende contre Bouygues, pour son rôle central de « donneur d'ordre » et donc de principal bénéficiaire économique des délits commis en chaîne par les quatre sous-traitants. Le maximum actuellement prévu par le code pénal, 225 000 € d'amende, ainsi que l'in-

### Salaires retenus

En janvier 2010, le Helsingin Sanomat, premier quotidien finlandais, rapporte que « Sur le site [de Flamanville] il y a eu plus de 4000 travailleurs de 60 pays différents, dont 1200 Polonais dont la plupart venaient de la sous-traitance. [...] En septembre 2008, les Polonais qui travaillaient pour le compte du sous-traitant irlandais Rimec ont menacé de faire grève. Au milieu du projet, Rimec a décidé de transférer ses bureaux à Chypre. Elle avait retenu un tiers des salaires de ses employés sans préciser ce qu'elle en avait fait. Il y avait aussi des irrégularités dans le paiement des congés, les assurances maladie et la santé. D'après les Polonais, Rimec se faisait payer 24 euros de l'heure mais ne reversait que 8 euros à ses travailleurs ». (Cité par le réseau Sortir du nucléaire)

employés sur les chantier du réacteur nucléaire EPR entre 2008 et 2012 sans avoir été déclarés. Ce qui a permis de les sous-payer, d'ignorer les obligations d'employeur liées aux 35 heures hebdomadaires réglementaires, de s'exonérer des cotisations sociales (plusieurs millions d'euros) des 163 ouvriers polonais et 297 roumains, et tant qu'à faire, à ne pas déclarer plusieurs accidents de travail. Des ouvriers travaillant en trois « shifts », équipes du matin,

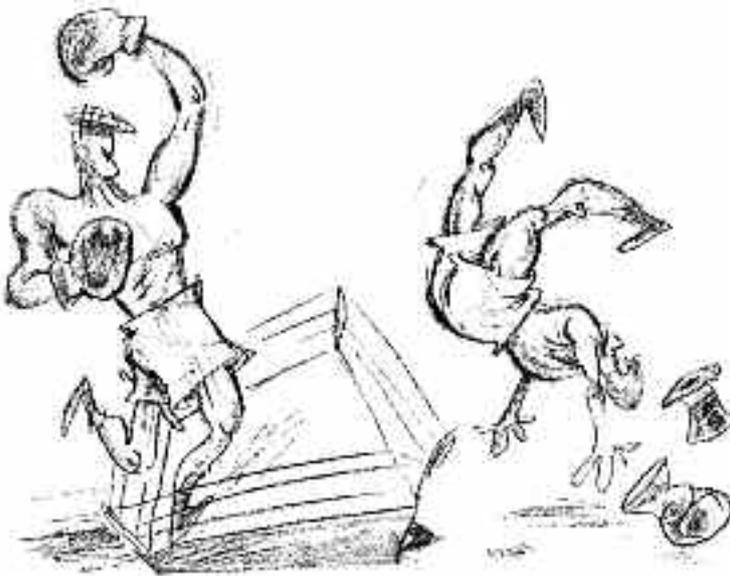
mulation de salariés, prêt illicite de main-d'œuvre et marchandage ». Bouygues a sous-traité les opérations à Quille Construction, une de ses filiales, et à Welbond Armatures, qui a eu recours à deux sous-traitants de 2e rang, la société roumaine de BTP Elco, et la fantomatique agence d'intérim d'origine irlandaise Atlanco dotée d'un bureau à Chypre, absente à l'audience. Bouygues ne pouvait ignorer la situation, tant par son expérience qu'en raison des coûts fac-

terdiction d'exercer en France ont été requises contre Atlanco Limited. Des sanctions financières bien inférieures aux profits engrangés. Ce n'est pas l'impunité absolue, mais ça peut se lire comme une incitation légale à l'exploitation de ces travailleurs étrangers, puisque quand un employeur se fait pincer, l'opération se solde par une dépense moindre que ce que lui a rapporté la fraude. Pourquoi se gêner ? Et évidemment, c'est tout bénéf quand il ne se fait pas prendre. Les quatre sous-traitants de Bouygues ont écopé d'amendes allant de 5 000 à 70 000 euros. Les «risques du métier» d'exploiteur, en somme. L'entreprise Bouygues a aussi été condamnée : tout en étant reconnue coupable, elle n'est sanctionnée que d'une amende ridicule : 25 000 €. Soit moins de 0,003 % de ses bénéfices annuels... Et la multinationale qui a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de plus de 1,4 milliard d'euros ne rechigne pas à une petite rallonge de dépense pour frais de défense. Aussitôt après le jugement, l'avocat de Bouygues a annoncé que son client faisait appel. ●

*Sub-Tp-Bam Rp*

### Manque à gagner

Si le montant des amendes peut paraître peanuts, les entreprises sanctionnées entament une autre bataille, contre l'Urssaf et les Caisses de Sécurité sociale qui doivent leur réclamer les sommes qu'elles ont fraudées auprès des organismes de protection sociale. Faut dire que cette fraude est un sport national chez les patrons. Ces sommes qui sont déroutées et ne vont pas à la protection sociale représentent quelque 20 à 25 milliards d'euros en 2012, selon la Cour des comptes qui souligne que cette fraude a doublé, étant deux fois plus importante qu'en 2007. Et rien que pour le chantier de l'EPR sur les années considérées, l'État pourrait réclamer entre 10 et 12 millions d'euros de cotisations sociales impayées aux sociétés condamnées, selon une estimation de la CGT.



## Le catalogue des emmerdements patronaux

### Que risque une entreprise en cas de travail illégal ?

**U**ne société qui a recours au travail illégal, directement ou par personne interposée via la sous-traitance, ou qui en fait la publicité, s'expose à des sanctions pénales et administratives.

Le travail illégal est :

- le travail dissimulé (emploi de salariés non déclarés),
- le prêt illicite de main-d'œuvre, le cumul irrégulier d'emplois,
- l'emploi irrégulier de travailleurs étrangers (sans titre de travail),
- la fausse déclaration pour obtenir des revenus de remplacement.

En cas de sous-traitance, l'entreprise donneur d'ordre qui détient le marché (Bouygues dans le cas du chantier de l'EPR) doit s'assurer que son sous-traitant (les sociétés d'interim internationales) respecte bien ses obligations en matière sociale (déclaration d'activité et d'emploi salarié et paiement des cotisations et contributions sociales), en lui demandant de lui fournir une attestation de vigilance

obligatoire pour le chantier de l'EPR. En cas d'absence d'attestation ou de fausse attestation, le donneur d'ordre peut être sanctionné pour complicité de travail dissimulé et devra régler les cotisations sociales du sous-traitant. C'est sur ces bases qu'a été condamné Bouygues.

### ■ Les sanctions pénales dont on ne parle pas

La personne qui a recours au travail dissimulé directement ou par personne interposée, peut être condamnée jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (225 000 € s'il s'agit d'une personne morale).

Le prêt de main-d'œuvre illicite et le marchandage sont sanctionnés jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende (150 000 € pour une personne morale).

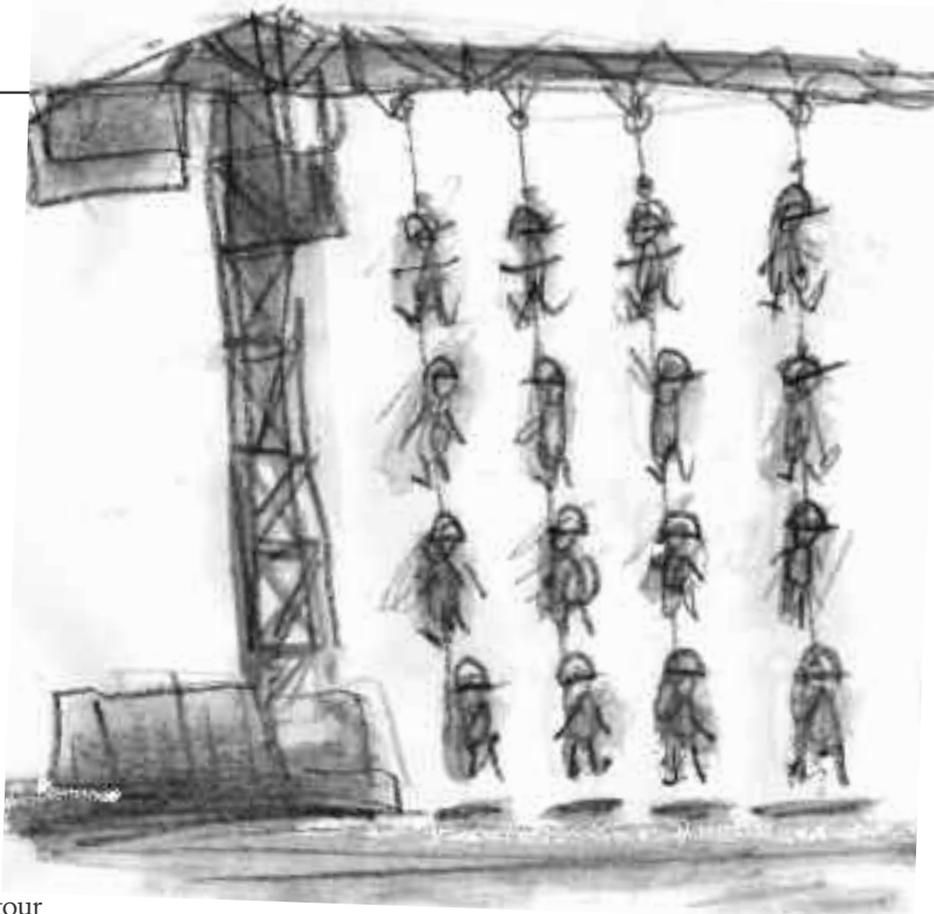
Le fait d'employer irrégulièrement des personnes étrangères expose le dirigeant à 5 ans d'emprisonnement et 15 000 € d'amende par personne, portée à 75 000 € pour une personne morale (10 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende pour infraction en bande organisée).

La légèreté dont a fait preuve le procureur par rapport à ce que l'arsenal législatif lui offrait en dit long sur la justice de classe qui est pratiquée dans les prétoires. Une tout autre société se serait vu également condamnée pour infraction en bande organisée.

Martin Bouygues n'aurait peut-être pas été inquiété tout en haut de sa

### Sous le seuil

La justice a semble-t-il visé juste avec le montant de la sanction financière de Bouygues. Un ajustement bien précis. 25 000 euros, ça paraît non seulement peu, mais c'est surtout moins que 30 000, seuil au-delà duquel une entreprise qui a écopé d'une telle amende se retrouve exclue de fait de tout marché public.



tour  
d'ivoire mais les lampistes de

ses directions se poseraient actuellement la question de savoir s'ils passeraient leurs dix prochaines années en slip papier sur les paillasses bétonnées de leurs bagnes construits en partenariat public privé.

Mais non. Nous touchons là aux intérêts imbriqués de la bourgeoisie dans toutes les institutions et les limites de la justice. Ce procès auraient pu changer la donne en matière de marché public de grands équipements. Et c'est bien pour cela qu'une farce juridique a été jouée à la place. Tout peut continuer comme avant et rien ne change.

Le gueuleton au Fouquets de ces notables condamnés dépassera largement le montant des amendes et on ne vous parle pas d'éventuelles after-soirée BTP type Bunga Bunga au Carlton de Lille, d'abus sexuels de la classe dominante, de trafic d'êtres humains, de corruptions via des orgies commanditées par les dirigeants du BTP, bref de la collusion des intérêts de pouvoir et économiques, alliance usuelle entre politiques et majors du BTP.

Exclure Bouygues? C'est exclu.

La question portant sur la fermeture de Bouygues à la commande publique ne se pose pas. Bouygues vit du marché public. Son plus grand souci était donc son exclusion des

mar-  
chés publics pour une durée allant jusqu'à 5 ans maximum au

tribunal, pas une fermeture administrative sur des chantiers publics.

Maintenant que les peines pénales sont passées aux oubliettes, ne restent que les sanctions administratives.

- 6 mois d'exclusion des marchés publics ;

- suppression des aides publiques (exonérations de charges sociales ou des aides attachées au contrat d'apprentissage, par exemple), pendant 5 ans maximum ;

- remboursement des aides publiques déjà perçues, sur les 12 derniers mois ;

- 3 mois de fermeture administrative  
Ces sanctions étant conditionnées au bon vouloir de l'administration, autant dire que jamais elles ne seront appliquées.

Et pourtant...

Le plus intéressant aurait été de ne pas payer l'EPR et de faire porter la charge financière à Bouygues. Il faut se faire rembourser les surcoûts, voir la totalité. Ce chantier est farci d'irrégularités. Areva a masqué pendant huit ans les anomalies de l'EPR de Flamanville. Un article du Canard Enchaîné a publié une «fiche technique» de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) qui révèle qu'Areva a sciemment dissimulé – dès 2007 et jusqu'en février 2015–

les malfaçons dans la cuve du réacteur EPR troisième génération en chantier à Flamanville.

Et il n'est même plus certain que ce fameux réacteur miraculeux soit vraiment livré un jour, vu les faiblesses constatées. La probabilité que l'EPR parte en champignon au démarrage n'est plus de la science-fiction mais une possibilité.

Bouygues n'était manifestement pas à la hauteur de la tâche. Dans ces conditions, il est préférable d'avoir un Bouyguesxit nucléaire. Ne prenons plus de risques. Surtout que le programme nucléaire est indispensable dans la société de demain.

L'internationalisme est la réponse dans le cas des ouvriers détachés. Cette condamnation minimale nous conforte dans ce choix d'action. Ce n'est pas l'action judiciaire qui suffira seule à faire stopper l'exploitation exercée par ces majors du BTP. ●

## Un cadre bien débordé

Le cadre légal existe, mais les lignes rouges sont facilement franchies, les employeurs s'affranchissant de ce déjà peu contraignant minimum légal. La directive européenne sur la libre prestation des services date de 1996. Cette directive «96 /71/CE», définit trois types de détachement de travailleurs : la mobilité intra-groupe d'une entreprise d'un pays A vers un de ses sites dans un pays B ; d'une entreprise d'un pays à un autre pour honorer un marché ou une collaboration ; et enfin le «détachement-intérim», des agences d'intérim d'un pays A pour un emploi dans un pays B.

Cette dernière modalité légale de détachement, c'est le cheval de Troie rêvé pour payer au moins cher la main d'œuvre. Ce qu'en terme poli on appelle l'«optimisation sociale», qu'elle soit légale ou frauduleuse. Une boîte d'intérim peut donc sauter ses frontières pour aller vendre des salarié.es dans un pays plus offrant. Parfois de simples boîtes aux lettres font office de siège d'entreprises qui disparaissent au premier alevé et échappent à toute poursuite. c'est là une gestion du risque très bien externalisée

pour le donneur d'ordre en haut de la cascade de sous-traitance (dans la construction navale, à Saint-Nazaire, on a vu jusqu'à des sous-traitants de 7e rang). Cette sous-traitance à étages, «en cascade», le sous-traitant de 1er rang déléguant une partie du chantier à un sous-traitant de 2e rang qui peut lui-même refiler une partie du marché à des sous-traitants de 3e rang, permet de masquer plus facilement les abus, et de se refiler la patate chaude en cas de pépin, accident ou descente de l'inspection du travail.

## Réquisitoire officiel

Extraits du rapport du sénateur Eric Boquet, PCF, sur le détachement des travailleurs, enquête menée en 2012 et 2013

**Sous-coût**  
«Plus la situation du travailleur détaché et de l'entreprise à laquelle il est rattaché est complexe, moins son coût est élevé et plus la possibilité de faire respecter le droit social du pays d'accueil est délicate à mettre en œuvre.»

### Dumping Social

«Le droit communautaire favorise en l'espèce l'«optimisation sociale». L'absence de procédure de contrôle réellement efficace, faute de coopération ordonnée entre États mem-

### Champs, chantiers, champignons

Le BTP est le champion du travail détaché, concentrant à lui seul 37% des salariés étrangers. Les domaines de prédilection de cet emploi opaque de travailleurs déplacés, c'est l'agriculture (vendanges, récoltes de fruits, travail saisonnier), où le nombre de travailleurs détachés dans l'agriculture a ainsi grimpé de plus de 1000% entre 2004 et 2011. Les exploités étrangers se retrouvent aussi dans la restauration et l'hôtellerie, le transport et surtout le BTP, où ce lumpen mercenariat intra-européen est particulièrement en danger puisqu'on y compte environ un décès tous les trois jours sur un chantier en France, selon l'OPPBTP, l'organisme professionnel de prévention du secteur. Un véritable banditisme social.

### Toujours plus

Le recours légal aux travailleurs détachés ne cesse de se développer : il a officiellement augmenté en France de 30 % en 2014, un bond similaire à 2013, où les chiffres avaient grimpé de 31%.

Un rapport de la Commission nationale de lutte contre le travail illégal, de juin 2015 estime à près de 210 000 le nombre de travailleurs détachés en France. Soit une augmentation de 23% par rapport à 2012. Un travailleur déplacé sur cinq n'est pas déclaré par sa boîte en France.

bres, contribue dans le même temps à banaliser la fraude.»

### Estimation

«Le ministère du travail estime ainsi entre 220 000 et 300 000 le nombre de salariés "low cost", à bas coût, présents sur le territoire français, sans avoir fait l'objet d'une déclaration et rémunérés dans le meilleur des cas selon le principe du pays d'envoi.»

### Xénophobie

«En période de crise ce chiffre devient un réel problème politique tant il peut générer au sein de la population le sentiment d'une captation des emplois par des salariés étrangers forcément moins coûteux.»

Le rapport publié en avril 2013 :

[www.senat.fr/rap/r12-527/r12-527.html](http://www.senat.fr/rap/r12-527/r12-527.html)

### Déplacé, détaché

Est considéré comme travailleur détaché «tout travailleur qui, pendant une période limitée, exécute son travail sur le territoire d'un État membre autre que l'État sur le territoire duquel il travaille habituellement», selon la définition de la directive européenne « 96 /71/CE » du 16 décembre 1996. Un travailleur «expatrié», qui travaille habituellement- et non pas temporairement- à l'étranger, n'est pas considéré comme «détaché».

les conditions de travail et de salaire qui s'appliquent sont celles du pays d'accueil, alors que les charges sociales appliquées sont celles du pays d'origine. Donc le smic minimum et les conditions de la convention collective de la branche en France, alors que les cotisations sociales sont celles de la Roumanie, la Pologne, le Portugal...

## Solidarité trans-frontière

### Que propose le SUB ?

On pourrait dire que le SUB peut toujours parler, tranquillement reclus dans sa posture de groupuscule syndicaliste. Effectivement, notre situation nous relègue encore aujourd'hui dans ce qui peut paraître à certain la position du «donneur de leçon».

Quelles sont les attitudes possibles au sujet des travailleurs détachés ?

À notre avis, il n'est possible d'entreprendre une action syndicale qu'en concertation avec une organisation syndicale du pays d'origine de ces travailleurs détachés, passant par l'accueil de militants syndicaux de ces organisations venus mener des campagnes de syndicalisation, le double encartage, la propagande syndicale bilingue, ici et là-bas...

L'expression de la solidarité internationale certes mais aussi l'exigence inflexible de la solidarité de classe, menée toujours dans le cadre de l'antiracisme, de l'internationalisme et l'anticapitalisme. Respecter les travailleurs ce n'est pas accepter que certains gangrènent les luttes par des attitudes individuelles et libérales.

## Suède



*Les organisations présentes les 13 14 15 août à Gävle (Suède)*

## Sur les traces de Joe Hill : Ne vous lamentez pas, organisez-vous

**C**onstruire l'internationalisme, dans les pas de Joe Hill, poète et syndicaliste américain. Tel était le but des rencontres organisées du 13 au 15 août en Suède, par la SAC, l'une des organisations anarchosyndicalistes en relation de longue date avec la CNT.

À l'occasion du centenaire de la mort de cet immigré d'origine suédoise, la centrale scandinave a en effet invité à Gävle, ville de naissance de Joe Hill, de nombreuses organisations syndicales comme IP (Pologne) la FAU (Allemagne), l'ESE (Grèce), Solidarid Obrera et la CGT (Espagne), ou encore les International Workers of the world (IWW), dont faisait partie Joe Hill.

Deux thèmes ont été particulièrement développés au sein des ateliers et des débats : la politique migratoire

toujours plus restrictive de l'Union européenne, et les constantes attaques du capital et des États en Europe sur les droits des travailleurs, via notamment les réformes du marché du travail (1).

Ainsi, les Polonais d'IP ont évoqué la lutte exemplaire de leurs sections syndicales chez Amazon, tandis que des camarades de Russie ont pu faire un point sur la répression de Poutine et ses sbires, dont sont aussi victimes les anarchistes. D'autres ont pu évoquer la situation sociale très tendue en Grèce, en montrant notamment des films à propos des conditions d'hébergement parfois inhumaines dans lesquelles se retrouvent les immigrés dans les centres de rétention, comme celui d'Amygdaleza.

Mais il fallait aussi se divertir et

commémorer Joe Hill. Dans le jardin de la maison de son enfance, reconverte désormais en musée, l'artiste engagé fut célébré trois jours durant, avec des concerts (Fred Alpi, Frida Scar, Kristian Svensson, Dee...), du slam et des poèmes comme ceux de l'Ukrainien Eugene Wolynsky. De quoi respecter l'une des devises préférées de Joe Hill : «Ne vous lamentez pas, organisez-vous» (2)..●

1) En France, il s'agissait notamment de la loi de sécurisation de l'emploi et de la Loi Macron sur lesquelles la CNT a produit de la documentation.

2) Sujet d'un des morceaux les plus célèbres de la chanteuse folk John Baez, Joe Hill a fait l'objet d'un livre récemment publié par les éditions de la CNT-RP. Un concert a été aussi organisé début juin pour marquer la parution de cet ouvrage qui évoque également la contre-culture ouvrière.



## Rencontre annuelle de la Coordination Rouge et Noire

La rencontre annuelle de la Coordination Rouge et Noire s'est déroulée cette été à Gävle, en Suède, dans le prolongement des rencontres internationales pour le centenaire de la mort de Joe Hill. Étaient présentes des délégations d'organisations Polonaises (IP), Françaises (CNT), Espagnoles (CGT et SO), Grecques (EZE) et bien entendu Suédoises (SAC).

Les travaux de la coordination faisaient écho aux conférences sur la construction de l'Internationalisme. Les IWW ont participé en observateurs.

La coordination a réaffirmé son sou-

tien au mouvement zapatiste et à l'EZLN.

Par ailleurs ont été décidées des campagnes de soutien aux travailleurs migrants ainsi que contre le TTIPP. Des rencontres de branche dans le secteur de la construction seront aussi organisées en Pologne.

La coordination Rouge et Noire a aussi décidé d'être plus visible et de développer le site d'informations qu'elle a créé.

<http://www.redblack.org/>

Ces rencontres fraternelles furent comme une concrétisation des derniers mots de Joe Hill :

Dont Mourn. Organize ! ●

## Ukraine : ça cogne !

Le 19 août à Rostov-sur-le-Don, le procureur a requis à l'encontre du militant anarchiste et syndicaliste ukrainien Alexandre Koltchenko une peine de 12 ans de prison pour «terrorisme». Vingt-trois ans ont été requis à l'encontre de Oleh Sentsiv, cinéaste ukrainien, pour le même motif.

Ce qui est reproché aux deux hommes qui se réclament Ukrainiens et non Russes c'est de s'être opposés à l'annexion de la Crimée par Poutine. Dans un procès monté de toutes pièces digne de la belle époque de l'URSS ils sont accusés d'être d'extrême droite et de travailler avec Praviy Sektor, et cela alors qu'ils ont toujours, pour Koltchenko, revendiqué d'être anarchiste, écologiste et

syndicaliste et ainsi que Sentsiv d'être antifasciste. Ce que le FSB et Poutine ne leur pardonnent pas c'est d'avoir, malgré les tortures subies, refusé de collaborer avec les autorités russes. Ils ont refusé de reconnaître les charges abracadabrantes de préparation d'attentat basées sur des dossiers classés «secret défense» et inaccessibles aux avocats.

La CNT, ainsi que Solidaires et d'autres organisations ukrainiennes et russes, libertaires et de défense des droits humains a participé à trois manifestations devant les ambassades russe et ukrainienne. Le prononcé du jugement était programmé le 24 août. Koltchenko et Oleh Sentsiv doivent être libérés ! ●

## Le SI, c'est quoi ?

Depuis de nombreuses années, la CNT travaille en solidarité avec des structures syndicales et associatives se revendiquant de la lutte des classes et de l'émancipation. Cette solidarité est prise en charge par le Secrétariat International, composé d'adhérents de toute la confédération et représenté par des mandaté-e-s, désignés par le congrès confédéral tous les deux ans.

Le développement des relations internationales reste d'abord un travail de base, mené par les syndicats et les militants eux/elles-mêmes. Le Secrétariat International apporte les conditions nécessaires pour que ces relations puissent se renforcer ; il ne s'agit en aucun cas de définir une tendance politique quelconque, mais de devenir l'expression de la solidarité internationale de tous les syndicats de la CNT.

### SOLIDARITE INTERNATIONALE

La solidarité internationale telle qu'envisagée par la CNT ne prend pas la forme d'un soutien de type «humanitaire» : nous sollicitons autant nos contacts dans les luttes syndicales que nous menons qu'ils le font pour leurs propres luttes.

Cette solidarité passe également par une veille permanente des événements liés aux droits sociaux des travailleurs.es et à la qualité de vie de chacun dans les pays dans lesquels nous avons des partenaires.

### FORMES D'ACTIONS

- \* Signature de textes collectifs engageant la solidarité envers l'organisation demandeuse
- \* Rassemblements de solidarité
- \* Rencontres formelles avec ces organisations ou collectifs, en France ou ailleurs, afin de nouer des contacts et de nous former mutuellement
- \* Association au projet général d'une organisation ou association
- \* Missions sur le terrain pour établir de nouveaux contacts, maintenir les anciens, connaître la réalité du terrain, apporter notre soutien et nous former sur d'autres formes de lutte
- \* Rencontres de branches. Lorsque nous recevons ou envoyons une demande de solidarité, nous nous efforçons de mettre en contact les branches d'industrie équivalentes (éducation, santé, BTP etc.)

### COMPOSITION DU S.I.

Le Secrétariat International est divisé en groupes de travail (ou GT) recouvrant des régions plus ou moins étendues du globe : Palestine, Afrique, Amériques, Océanie & Europe. Pour visualiser ce travail, vous pouvez consulter le site du Secrétariat International

<http://www.cnt-f.org/international>

Confédération Nationale du Travail  
Secrétariat International  
33, rue des Vignoles  
75020 Paris

# Palestine

## Apartheid sur Seine

**J**eudi 13 août 2015, la honte s'est abattue sur Paris, qui a importé la politique d'apartheid ultramilitarisée qui caractérise autant Tel Aviv que toutes les autres villes israéliennes. Le colossal dispositif de sécurité visible jeudi 13 août, qui succède à une semaine de condamnations de cette grave erreur politique de la part d'Anne Hidalgo et de son équipe, marque déjà l'échec de l'initiative Tel Aviv sur Seine.

Grâce à un service d'ordre musclé et raciste, assuré par les fascistes de la Ligue de Défense Juive, seules quelques personnalités triées sur le volet, ainsi que de nombreux journalistes, ont pu «profiter» de cet espace que leur avait alloué la Mairie de Paris pour leur tentative de blanchiment de la «marque» Israël.

Leur entreprise de propagande s'est transformée en une magnifique tribune offerte à la critique de la colonisation, de l'apartheid et des crimes de l'État israélien et a suscité une importante mobilisation.



Interdits d'entrer, comme les Palestiniens dans les check-points en Palestine occupée, et malgré les tentatives des CRS pour les en empêcher, une cinquantaine de militant.es de BDS France s'est lancée dans une action directe en déployant une banderole «Apartheid sur Seine» sur le pont d'Arcole tout proche. Plusieurs associations ont participé à cette action (Ensemble, PIR, NPA, PG, Solidaires, CNT, Les Désobéissants, UJFP et autres...), toutes adhérentes à la campagne BDS France.

L'action s'est poursuivie pendant une heure et demie, se rendant jusqu'à la place du Châtelet, en passant par les quais et la place de l'Hôtel de Ville. Les militant.es brandissaient des pancartes, certaines reprenant le très beau dessin que le

dessinateur Tardi avait offert en solidarité, et se faisaient entendre grâce à des slogans: Apartheid sur Seine ! Checkpoint sur Seine ! Israël criminel, Anne Hidalgo complice ! Gaza, Gaza : On n'oublie pas ! Gaza, Gaza, Paris est avec toi ! Israël apartheid : Boycott ! Free Free Palestine !

La campagne BDS France se félicite du total échec de cette opération de propagande et continuera à se mobiliser contre toute les initiatives de blanchiment de l'apartheid israélien.

Apartheid sur Seine !  
Gaza, Gaza, on n'oublie pas !  
Boycott Israël apartheid ! ●

*La Campagne BDS France  
www.bdsfrance.org  
campagne@yahoo.fr XXX*

# Espagne

## Licenciement de vengeance aux chemins de fer

**Arturo Acon : conducteur de train et diplômé en droit à la RENFE (Espagne) licencié pour syndicalisme.**

Pour un tribunal du travail espagnol (Juzgado de lo Social no 2 d'Alicante), un syndicaliste de Solidaridad Obrera à Alicante ne doit pas défendre ses camarades pendant un conflit. La juge Isabel Redondo López a accepté le licenciement de la part de RENFE (entreprise des chemins de fers en voie de privatisation). Cette déclaration injustifiable a causé une indignation totale parmi tous les camarades. De tels propos présentés en jargon juridique et de manière tordue et faussée font l'objet d'une sentence de 14 pages. Cette sentence permet le «licenciement de vengeance» de la part des patrons (et empêchent aussi le syndicalisme d'appliquer les principes de solidarité qui le constituent). Arturo a causé un problème à l'entreprise car il a gagné le procès pour ses camarades, il a obtenu que la RENFE soit obligée à rendre 40 jours de repos volés. Le 5 février 2014, il a été mis à la porte car le fait de défendre des travailleurs contre sa propre entreprise (RENFE et ses patrons refusent d'utiliser le mot syndicalisme, bien évidemment) suppose pour cette boîte semi-privée



une «rupture de la bonne foi contractuelle».

Le 9 février 2015, et une année plus tard (vive la rapidité de la justice !), la juge considère comme normale cette ignominie car il n'était plus élu syndical et que, donc, il ne pouvait plus défendre personne ! [D'après le texte de Solidaridad Obrera que nous traduisons, la sentence suggère qu'il devait faire comme font tous les avocats privés.]

Constater de telles injustices, car celle-ci n'est pas neuve, est très simple : il suffit d'aller voir la presse pour constater comment les riches

et les gouvernements trouvent des «vices de forme», des «prescriptions» ou n'importe quelle excuse pour s'en sortir impunément de tout ce qu'ils trament contre les travailleurs et travailleuses.

Les cas de corruption politique en Espagne, tels que la Gurtel, la Púnica, les cartes de crédits blacks (tarjetas blacks), les licenciements corrompus en Andalousie, ou d'autres comme l'accident mortel du métro de Valence avec 43 personnes mortes et 47 blessées, montrent comment la «justice» sauve toujours les coupables, tant qu'ils appartiennent aux classes du pouvoir.

Solidaridad Obrera ne va pas rester patiemment à attendre un recours qui devra être mené devant un autre tribunal. Il dénoncera ces violations avec force au cours de futures mobilisations. ●



# Petit précis de grammaire égalitaire



**Pour contrer la grammaire dominée par le masculin, la revue lesbienne Well Well Well retrouve des règles égalitaires d'avant le XVIIe siècle. Liste non exhaustive, à prendre comme contribution au débat sur la féminisation des textes.**

**A**ccord de proximité  
Adjectif et participe passé s'accordent en genre et en nombre avec le dernier terme d'une énumération. S'il y a plusieurs substantifs ou groupes nominaux sujets, l'accord se fait avec le plus proche.

**Exemple :** Cet accord et cette règle n'est pas si compliquée à appliquer. Ceci vaut également pour l'adjectif précédant un groupe nominal.

**Exemple :** Toutes les filles et les garçons qui lisent *Well Well Well* ont la classe.

## Ordre alphabétique

Les noms se doublent, au masculin et au féminin, en respectant l'ordre alphabétique pour qu'il n'y ait pas de genre qui prévale.

**Exemples :** Les lecteurs et lectrices de *Well Well Well* sont les meilleures. Les écrivaines et écrivains devraient prendre note de ces règles.

## Typographie incluante

Pour ne pas toujours tout doubler, les deux terminaisons, masculin et féminin, peuvent être signalées par un point.

**Exemples :** Un.e écrivain.e français.e. Des écrivain.e.s français.e.s.

Dans le cas de terminaisons plus complexe à mettre en forme que le simple «e» du féminin, et s'il n'y a pas d'autre possibilité, on emploie

le slash. De même pour les pronoms.

**Exemples :** Les traducteurs/trices anglais.es.

## Vocabulaire

Retour à la forme féminine des noms, en vertu de l'étymologie logique et historique.

## Pronoms

Dans plusieurs langues étrangères, un pronom neutre a été inventé comme troisième genre (comme le «ze» américain). Nous le traduirons par le néologisme «iel» et nous emploierons ce pronom également pour les personnes agenres dont on ignore comment elles souhaitent être présentées. Libre à chacun.e d'être désigné.e par le (non-)genre de son choix et nous nous engageons à respecter les souhaits exprimés à ce sujet.

**Exemple :** iel ne s'identifie pas comme masculin ou féminin mais préfère être désigné.e par ce pronom neutre.

Nous n'appliquerons pas ces règles dans le cadre de citations. ●

## Une urgence qui dure

« L'omission du féminin dans le dictionnaire contribue, plus qu'on le croit, à l'omission du féminin dans le code (côté des droits). L'émancipation par le langage ne doit pas être dédaignée. N'est-ce pas à force de prononcer certains mots qu'on finit par en accepter le sens qui tout d'abord heurtait ? La féminisation de la langue est urgente, puisque pour exprimer la qualité que quelques droits conquis donnent à la femme, il n'y a pas de mots [...] En mettant au point la langue, on rectifie les usages dans le sens de l'égalité des deux sexes. La féminisation initiale est celle de la langue, car le féminin non distinctement établi sera toujours absorbé par le masculin. »

C'est ce qu'écrit Hubertine Auclert, journaliste et féministe en avril 1898

(Cité dans l'article «Les enjeux de la parité linguistique», publié par la revue *Nouvelles questions féministes* en 2007, repris par le site *Les mots sont importants* : <http://lmsi.net/Les-enjeux-de-la-parite>)

# 1984 : « Brutalité et propagande »



**«Né sous les coups»  
Martyn Waites, traduit par  
Alexis Nolent,  
Rivages/Thriller, 2013,  
464 pages.**

**A**ngleterre. Grève des mineurs. Margaret Thatcher continue d'avancer tel le rouleau compresseur qui lui valut le surnom de « Dame de fer » dès 1976 et qui ne fut jamais démenti, ni par sa trajectoire belliqueuse internationale, ni par sa détermination sans faille à l'encontre des grévistes de la faim irlandais, ni par son anéantissement des syndicats britanniques. Sa bataille contre le syndicalisme, elle la remporta lorsque les mineurs reprirent le travail en mars 1985 après un an de grève, sans rien obtenir sinon des pertes financières abyssales, une division du mouvement ouvrier et une défaite symbolique dont ils ne se remettront jamais.

Reprenant cet épisode comme toile de fond et point de départ d'un récit baignant dans le désenchantement, l'amertume, le sang, la violence – mais pas le fatalisme malgré le sentiment d'écrasante victoire du système sur des existences qu'il a condamnées à la misère –, Martyn Waites évoque cet affrontement qui semble ne jamais vouloir se terminer.

Son premier roman, sorti en français il y a deux ans, énumère les conséquences dévastatrices du thatchérisme qui n'en finissent pas de se répandre telles des traînées malsaines et nauséabondes, charriant tout sur leur passage, telles des coulées de lave répandant la mort et la désolation.

Lutte syndicale, brutalités policières, violence sociale, manipulation médiatique, marché de la drogue juteux et mafias fétides qui resserrent leur emprise sur une population délaissée et jetée au rebut, le tout sur un rythme endiablé de musique anglaise des années 1970 et 1980... C'est presque le fameux «sex, drugs and rock'n'rol», mais sur un autre mode et sur fond de lutte sociale, de ravage du capitalisme et de triomphe du TINA\*. Né sous les coups n'y va pas par quatre chemins et dépeint sans complaisance cet «univers impitoyable» du néolibéralisme (dans le sens que lui donna Foucault, c'est-à-dire un système de gouvernance s'étendant jusque dans l'intime, dans toutes les sphères de la vie) dont l'apogée et l'âge d'or se situent précisément dans les années 1980. Et surtout sans oublier d'envisager ses conséquences actuelles, le temps n'étant jamais figé et encore moins neutre. «Terroriser et humilier». La recette d'un jeu télévisé désormais bien connu. La recette d'une société s'employant à broyer plus faible que soi.

Si Martyn Waites a planté son décor dans une ville fictive, la justesse de

son propos n'en ressort que de manière plus éclatante : comme il le souligne lui-même, sa ville est fictive, «mais cela ne veut pas dire qu'elle n'existe pas». Et il en va de même de tous ces coups reçus par ses protagonistes, fictifs et pourtant si réels : matraquage en règle, trahisons, alcoolisme, prostitution, viols, shoots à l'héroïne, chantage, mensonges et cynisme sont leur lot quotidien et il semble qu'il leur est impossible de se dégager de cette réalité dans laquelle ils sont comme englués. «On essaie d'atteindre le futur, de suivre le cours du fleuve jusque là où il est blanc et brillant. Mais on ne peut pas. À cause de notre passé. Nous avons peur de nous en libérer. On ne peut pas l'effacer, alors on le laisse nous étouffer.»

Roman très noir s'inscrivant dans la tradition du roman social, ce premier opus est à lire absolument pour qui veut s'imprégner de cette histoire ouvrière qui n'a pas plus de trente ans et qui paraît pourtant renvoyer à un passé des plus lointains... Martyn Waites parvient à mettre en lumière cette heure sombre de la victoire du thatchérisme sur le mouvement syndical britannique, victoire généralement présentée comme symbolique mais qui a de fait été bien plus importante et profonde, incarnant un véritable passage entre deux époques. ●

*Mari Otxandi, SIPMCS*

\* TINA : acronyme du slogan politique «There is No Alternative», attribué à Margaret Thatcher.



# Haymarket story

«La Bombe»  
Frank Harris, 302 p. éditions la Dernière goutte,  
20 euros.

C'est un récit d'histoire, et d'histoire sociale, et à peine de la fiction. Ce bouquin a été d'abord publié à Londres en 1908 (puis à New York en 1909), soit douze ans après l'épisode de Haymarket square à Chicago. Cet épisode de l'histoire du mouvement ouvrier fonde la commémoration du 1er mai, non pas comme une «fête du travail», mais bien comme un hommage aux victimes de la répression. Une répression sauvage, engrenage de violence d'État et d'une riposte farouche, une bombe artisanale lancée dans les rangs de la flicaille à leur première charge, faisant huit morts dans la police, laissant une soixantaine de flics blessés sur le carreau. Cette autodéfense poussée à son paroxysme faisait suite à la sauvagerie de la police de New York qui avait déjà fait plusieurs morts chez les grévistes, dans un climat de harcèlement policier et de matraquage régulier des rassemblements syndicaux et des piquets de grève. L'auteur de l'attentat, celui qui a jeté la bombe, n'a jamais été retrouvé, mais la rafle dans les milieux anarchistes retiendra sept hommes, accusés des meurtres de Haymarket, rejoints par un éditeur de journal qui se livre à la police. Six ne sont pas présents sur les lieux. Les deux autres haranguent la foule et ne peuvent avoir balancé la bombe. Le 11 novembre 1887, quatre de ces syndicalistes (August Spies, George Engel, Albert Parsons et Adolph Fischer) sont pendus, alors qu'un cinquième, Louis Lingg se suicide en prison.

Ce récit dont la trame serrée est purement historique, paraît partiellement fictionné (côté amours et

sentiments, que les rapports de police et les attendus des juges négligent). Il apporte la version de l'auteur Frank Harris, journaliste et écrivain anglais qui a enquêté sur cette affaire en 1907 à Chicago et épiluché la presse, concluant que six des sept condamnés étaient innocents et que bâtissant son livre sur le fait que le véritable lanceur de la bombe serait Rudolph Schnaubelt, membre de la Lehr and Wehr Verein (Ligue de défense et d'éducation), groupe anarchiste de Louis Lingg, le chimiste constructeur de la bombe. Schnaubelt, qui n'a jamais été pris, porte le récit à la première personne. En réalité, l'auteur de l'attentat n'a jamais été identifié.

«J'ai peur que la morale de cette histoire soit trop évidente [concernant le procès et les exécutions], mais elle peut cependant servir à rappeler aux Américains toute la valeur des éléments étrangers qui leur permettent de bâtir leur civilisation complexe. Il peut aussi ramener au lecteur la sympathie avec des idées qui lui déplaisent peut être», écrivait l'auteur



dans la préface non traduite par cette première édition française. N'a pas non plus été retenue une autre préface, signée en 1963 par l'écrivain



américain John Dos Passos qui parle de «roman prolétarien» et avance que Harris aurait en fait été un témoin direct, émigré irlandais à Chicago dans les années 1870 et si l'histoire personnelle colportée par Harris est proche de la légende, son récit The Bomb est proche de l'autobiographie, au moins quant à la description de la condition ouvrière. Pour la légende, Dos Passos s'en occupe, glissant qu'à Londres, Kropotkine aurait soupçonné l'agent provocateur en la personne de Harris...

Mais au delà de la version donnant un nom au lanceur véritable de la bombe, le bouquin livre un tableau de la condition des trimards de Chicago en 1886, de la discrimination institutionnelle subies par tous ces récents immigrés allemands, scandinaves voire anglais. La construction des routes, ou l'hallucinante plongée dans un caisson sous pression pour construire sous l'eau les piles du pont de Brooklyn offrent un quasi reportage sur la condition des exploités. Ce lumpen prolétariat avait ses journaux, et ses luttes, orientées vers la revendication de la journée de huit heures comme en Europe. «Nous nous accordions tous à penser

que l'État devait imposer le salaire minimum, la journée de travail de huit heures et même le droit au travail. Pour Lingg, l'ouvrier qui réclamerait ce droit devrait recevoir un salaire minimum que Lingg appelait le salaire d'existence. Le travail proposé par le gouvernement, déclarait-il, devait autant que faire se pouvait, ne pas entrer en concurrence avec le secteur privé. Le gouvernement devait s'en tenir au bien public : construction de routes, reforestation, etc.». On

y découvre aussi qu'hormis la presse militante, les petits soldats du journalisme «mainstream» vendus à la bourgeoisie et à ses bras armés, police et justice, n'ont pas plus la côte qu'aujourd'hui. Rien de nouveau sous le soleil de plomb. Plumitifs aux ordres, ces journalistes ont une «image des plus défavorables», et «régulièrement, grévistes et passants s'en prenaient à des hommes munis de bloc-notes». ●

Nicolas, Interco Nantes

# L'inceste, viol institué

« Ni silence ni pardon »,  
Jeanne Cordelier et Mélusine Vertelune,  
2014, M éditeur, Coll. Militantismes,  
112 p., 12€. [www.editionsm.info/](http://www.editionsm.info/)



Cet ouvrage conjoint nous livre des récits poignants, directs, qui ne manqueront pas de saisir le lecteur au cœur du vécu des victimes de l'inceste. Au-delà de ces chiffres terribles qui nous révèlent que 25% des filles sont victimes d'abus sexuels avant leurs 18 ans, les auteures nous conduisent avec beaucoup d'émotion, parfois avec rage, à nous confronter à cette enfance souillée, incomprise, et pleine d'incompréhension. De ce terrible constat, les auteures décrivent l'inceste comme un «viol institué». Jeanne Cordelier compte déjà à son actif plusieurs ouvrages dont elle nous livre ici quelques extraits, additionnés de nouveaux textes, courts, abruptes, poignants. Son style est cru, sans détour, mais soigneusement dosé. Dans une seconde partie, selon un versant plus intime, Mélusine Vertelune relève ici le

défi de l'expression très personnelle, courageuse, d'un témoignage, d'une part de son histoire familiale. Une plongée au cœur d'une expérience sombre et douloureuse. On retrouvera dans le texte cette colère profonde, de la petite fille victime d'un inceste au cœur de sa propre fratrie, durant de trop longues années par son grand frère, face au déni parental. Au-delà du personnel, c'est le regard aussi militant de féministes libertaires impliquées qui osent libérer la parole pour la porter au débat public.

Des récits saisissants qui mériteraient que l'on s'arrête plus encore sur cette agression bien trop répandue quoiqu'on en dise, qu'on prolonge ce travail par l'analyse, au travers de la sensibilité libertaire notamment : place de l'enfance, de la famille, responsabilités portées par les mineurs, les majeurs face à l'inceste... ●

Manu, ETPIC 30

Autre infos sur le collectif libertaire antisexiste basé à Lyon : <http://clas.olympie.in>  
- Mélusine Vertelune et son groupe Vizcacha Rebelde peuvent faire le déplacement pour débat autour du livre et/ou concert. Contact : <http://vizcacha-rebelde.url.ph>

Vous trouverez sur le site Internet [www.cnt-f.org](http://www.cnt-f.org) toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par secteur géographique. Voici les adresses par régions.

**Bureau confédéral**  
**5, place des charrons - 57000 Metz**  
**06 52 17 93 54**  
**mél : [cnt@cnt-f.org](mailto:cnt@cnt-f.org)**



★1 **Alsace**  
**Union régionale CNT**

c/o Lucha y Fiesta  
BP 30017  
67027 Strasbourg  
cedx1  
09 52 91 12 14  
[alsace@cnt-f.org](mailto:alsace@cnt-f.org)

★2 **Aquitaine**  
**Syndicats Gironde**

36, rue Sanche-de-Pomiers  
33000 Bordeaux  
05 56 31 12 73  
[ul33@cnt-f.org](mailto:ul33@cnt-f.org)

**Syndicats régionaux**

PTT Aquitaine  
BP 8009  
33704 Mérignac  
Culture Aquitaine  
36, rue Sanche-de-pomiers  
33000 Bordeaux

★3 **Auvergne**

**Union locale CNT**  
Salle Poly, place Poly  
63100 Clermont-Ferrand

★4 **Bourgogne**

**Syndicat intercorporatif CNT de Saône-et-Loire**

19 rue du pavé  
71290 Cuizer  
[interco71@cnt-f.org](mailto:interco71@cnt-f.org)  
06 01 22 17 94

**Syndicats CNT Nièvre**

BP 25  
58018 Nevers-Courlis  
**Syndicats CNT Dijon**  
BP 392, 21011 Dijon

★5 **Bretagne et Pays de la Loire**

**Union régionale CNT**  
BP 3042  
35004 Rennes CEDEX  
06 34 98 30 72  
[bretagne@cnt-f.org](mailto:bretagne@cnt-f.org)

★6 **Centre**

259, rue de Bourgogne  
45000 Orléans  
[interco.45@cnt-f.org](mailto:interco.45@cnt-f.org)

★7 **Champagne-Ardennes**

**Syndicats CNT Marne**  
BP 9000  
51201 Épernay CEDEX

★8 **Franche-Comté**

**Syndicats CNT Doubs**  
c/o CESL, BP 121  
25014 Besançon CEDEX  
[cnt-doubs@cnt-f.org](mailto:cnt-doubs@cnt-f.org)  
**Syndicat intercorporatif CNT Jura**  
BP 98,  
39140 Bletterans CC

★9 **Île-de-France**

**Union régionale CNT**  
33, rue des Vignoles,  
75020 Paris  
01 43 72 95 34  
[br.rp@cnt-f.org](mailto:br.rp@cnt-f.org)

★10 **Languedoc-Roussillon**

**Union régionale CNT**  
BP 90256, 6 rue d'Arnal  
30000 Nîmes  
[ur.lr@cnt-f.org](mailto:ur.lr@cnt-f.org)

★11 **Limousin**

**Union locale Limousin**  
6, rue de Gorre  
87000 Limoges,  
[cnt87@cnt-f.org](mailto:cnt87@cnt-f.org)

★12 **Lorraine**

**Union régionale CNT**  
[ur.lorraine@cnt-f.org](mailto:ur.lorraine@cnt-f.org)  
**UD CNT Moselle**  
5, place des Charrons,  
57000 Metz  
[ud57@cnt-f.org](mailto:ud57@cnt-f.org)

★13 **Midi-Pyrénées**

**Union régionale CNT**  
18, av. de la Gloire  
31 500 Toulouse  
Tél. : 09 52 58 35 90

★14 **Nord-pas-de-Calais**

**Union régionale CNT**  
32, rue d'Arras  
59000 Lille  
03 20 56 96 10  
[ur59-62@cnt-f.org](mailto:ur59-62@cnt-f.org)

★15 **Normandie**

**Syndicats CNT Calvados**  
BP 02  
14460 Colombelles  
**Syndicats CNT Seine-Maritime**  
BP 411  
76057 Le Havre CEDEX  
**Syndicat CNT Eure**  
[interco27@cnt-f.org](mailto:interco27@cnt-f.org)

★16 **PACA**

**Union régionale CNT-STICS 13**  
c/o 1000 bâbord  
30, rue Consolat  
13001 Marseille

★17 **Pays de la Loire**

voir Bretagne  
**★18 Picardie**  
**Voir avec le BC**

★19 **Poitou-Charentes**

**Union régionale CNT**  
20, rue Blaise Pascal  
86000 Poitiers  
05 49 88 34 08

★20 **Rhône-Alpes**

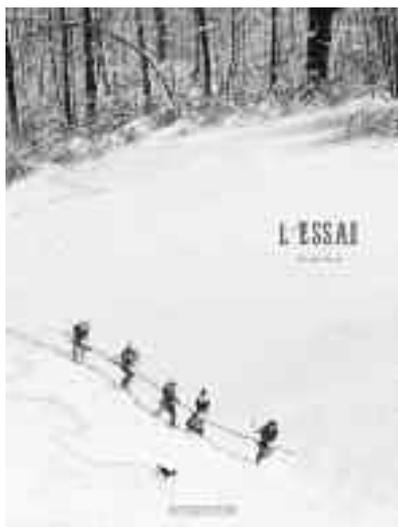
**Union régionale CNT**  
Salle 15 bis  
Bourse du travail  
42028 Saint-Étienne  
CEDEX 1  
04 77 25 78 04

# La colonie libertaire d'Aiglemont

*L'Éssai, une bande dessinée sur une communauté anarchiste à la Belle époque.*

«L'Éssai»

Nicolas Debon, 88 p, Editions Dargaud, 16,45 euros.



Premier acte : Fortuné Henry se creuse une hutte de fortune : «un trou fait dans la terre : deux branches d'arbres constituent la charpente ; un peu de paille et de boue suffisent à la toiture». Et il a fallu une énergie farouche, pour que cet établissement d'une poignée d'anarchistes -hommes, femmes et quelques enfants- sorte de rien, s'élève d'une terre trempée, pauvre et revêche à la charrue, anesthésiée par la neige de ce coin d'Ardenne, pour réussir à dépasser le stade de la survie en terreau si hostile. Terre dure, climat rude. Implacable, même.

## ■ Milieu libre

Baptisée «L'Éssai», cette colonie de volontaires, que l'on appelait alors les «milieux libres» (et qui se serait dénommée «communauté» à la fin des années 1960, ou TAZ, Zone autonome temporaire, selon la formule d'Hakim Bey), a duré de 1903 à 1909. Cette expérience de Robinsons militants en quasi huis clos, à l'écart des villes, laisse une expérience collective courageuse. Son fondateur, Fortuné Henry sera connu dans la région comme «l'homme libre». Il est le frère du fameux Émile Henry, guillotiné en 1894, après les attentats à la bombe de la période de la propagande par le fait, et avant que les lois scélérates n'apportent une réponse d'État en réprimant les inten-

tions présumées des anars avant tout acte.

## ■ L'utopie en acte

«Après Owen, Fourier, Cabet qui furent les initiateurs ou les expérimentateurs d'un communisme transitoire, après le collectivisme régimentaire, copie fidèle de la société moderne avec un seul exploitateur, l'État, la théorie libertaire se présente

L'utopie s'accommode-t-elle des frimas les plus rudes, des hivers à pierre fendre et de l'isolement au milieu d'une modeste clairière entrouverte dans un forêt ardennaise ? Tout commence le 14 juin 1903. Gaillard râblé au geste nerveux, Fortuné Henry est fils de communal, contributeur au journal anarchiste individualiste L'En Dehors, et jusqu'alors voyageur de commerce pour le compte de la Pharmacie Centrale de Paris. Il a treize années de prison au compteur quand il débarque, déterminé, à la petite gare d'Aiglemont. Il porte bêche et pioche, un sac à provisions et s'implante dans un lieu improbable, un pré marécageux loué dans la clairière en pente, cernée d'arbres. C'est l'acte de fondation de la colonie libertaire L'Éssai, «la colonie initiale de l'humanité future», tentative de création d'un « milieu harmonique »\*.





ON POURSUIVIT LE CREUSEMENT DE L'ÉTANG ; ON CONSTRUISAIT, ON AMÉNAGEAIT, ON RÉPARAIT.

demandant droit de cité», écrit Fortuné Henry dans la brochure «Communisme expérimental», publiée par la vieille presse à main de la colonie d'Aiglemont en 1905, qui édite aussi le propre journal de la colonie, *Le Cubilot*, sou-titré «Les politiciens sont usés, c'est pourquoi nous apparaissions», et qui eut une parution hebdomadaire.

Transcrite en une BD au dessin élégant, avec une palette de couleurs au vibrato sensible, où le paysage

est un personnage à part entière, au même titre que la lumière, le froid et les saisons, *L'Essai*, version Nicolas Debon trace les grandes lignes du groupe de pionnier.es. En intégrant des gens de passage ou en séjour temporaire, ils et elles ont été jusqu'à une vingtaine. Terrain à défricher, semailles, étang à creuser. Boulot harassant. Le récit en bande dessinée ne gomme pas les dérives de la personnalité écrasante de Fortuné Henry, le fondateur, s'attache aux moments de joie communicative et aussi d'abattement.

### ■ Difficile mise en pratique

L'environnement rural n'est pas très favorable à cette remise en cause des valeurs pensées comme immuables par les paysans du cru et leurs notables : la propriété, le mariage, la patrie, la religion. On ne badine pas avec ces piliers de l'ordre et des rumeurs les plus abracadabrantes courent sur les anarchistes de la clairière. La méfiance du village est contrebalancée par la solidarité des ouvriers de Nouzonville et de Charleville, le soutien de la Fédération des travailleurs socialistes des Ardennes, la CGT locale, et des anar-

chistes connus comme Louis Matha, Paul Robin, Sébastien Faure, Victor Serge. Les chantiers de construction montent une première maison en torchis, une autre, plus grande, en bois et ciment armé, des hangars. Autour, deux hectares et demi de culture maraîchère, un hectare et demi en grande culture. Une réussite à force de travail acharné.

L'ironie du sort est que quand cette colonie a pris fin, rongée par la vie rude, les espoirs déçus et les dissensions internes, le tout-Paris acclame les trois actes de *La Clairière* de Lucien Descaves et Maurice Donnay, une pièce de théâtre directement inspirée de l'avènement et du déclin d'une expérimentation du même type\*\*.

*Nicolas, interco Nantes*

\* D'autres colonies libertaires ont été ouvertes à la même époque à Montreuil (1892-1893), à Vaux, Essomes-sur-Marne, Aisne (1902-1907), puis à 800 m de là, à Bascon, naturiste et végétalienne (1911-1951) ; à Châtelailon-Plage en Charente Maritime (1902) ; à Ciorfoli en Corse, directement inspiré de l'essai d'Aiglemont (1906) ; à La Rize sur les bords du Rhône (1907) ; à Saint-Germain-en-Laye (1906-1908), à La Pie, à Saint-Maur-des-Fossés (1913-1914) ; l'école libertaire à La Ruhe à Rambouillet(1904-1917)...

\*\* plus à lire : [http://fra.anarchopedia.org/milieux\\_libres](http://fra.anarchopedia.org/milieux_libres), et deux bouquins de 2006 aux éditions Libertaires : « Les milieux libres - Vivre en anarchiste à la Belle époque en France », de Céline Beaudet, 253 p, et « Expériences de vie communautaire anarchiste en France - Le milieu libre de Vaux et la colonie naturiste de Bascon (Aisne) », 165 p, de Tony Legendre.



L'ÉTANG VOUS ENSEIGNE QUE L'ON NE CONSTRUIT PAS EN UN JOUR. ON CONSTRUIT EN UN AN. ON RÉPARTE EN UN AN. ON RÉPARTE EN UN AN. ON RÉPARTE EN UN AN.

## LA CNT C'EST QUOI ?

**UN SYNDICAT !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts. **DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleur.euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

**Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !**

Lisez, diffusez, soutenez

# LE COMBAT SYNDICALISTE

mensuel des syndicats CNT  
et contribuez à ses articles !



**ABONNEZ-VOUS  
AU COMBAT  
SYNDICALISTE**

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de  30 € (soutien),  22 € (standard), à partir du numéro :  
Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM ..... PRÉNOM ..... ADRESSE .....

PROFESSION ..... MAIL .....

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à Combat syndicaliste c/o CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris.

**ABONNEMENT  
GRATUIT**



Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine.  
Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.